Image not found or type unknown

Renonciation au droit parental

Par **alc5975**, le **14/02/2013** à **09:52**

Bonjour,

je viens de me séparer de mon ami et je viens d'apprendre que je suis enceinte. Ne pensant pas renouer avec le papa, je souhaite savoir s'il existe un document officiel que je puisse faire signer au papa, afin qu'il n'ai pas de droits sur mon enfant;
La papa étant un peu marginal.... mais aussi d'autres raisons m'obligent à protéger mon enfant.
j'espère trouver une réponse sur ce site et poursuit également mes recherches
merci par avance !

Par **youris**, le **14/02/2013** à **18:31**

bjr,
la filiation d'un enfant est une chose grave et importante qui ne peut pas se régler par la signature d'un quelconque document.
si le père de votre enfant veut le reconnaître, vous ne pouvez pas vous y opposer et cela se comprend car il n'a pas besoin de votre accord.
il peut même faire une reconnaissance avant la naissance car l'enfant est aussi bien au père qu'à la mère.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés